

UNIVALOM

Siège:
Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES
DECHETS MENAGERS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre des Membres du
Conseil Syndical
Légal :38
En exercice :24
Présents :15
Votants :15
Procuration.....
Date de la convocation :
9 Décembre 2015

SEANCE du 18 Décembre 2015

Délibération 2015-29
OBJET : Programme de Prévention

Original
 Expédition certifiée conforme à
l'original
Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

L'an DEUX MILLE QUINZE, le 18 Décembre à 9h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Martine BONNEAU, Éric MELE, Patrick DULBECCO, Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORY-DEVAYE, représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins
Anne-Marie BOUSQUET, Alain GARRIS, Daniel LEBLAY, représentants de la Commission Syndicale
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour affichage
aux communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY,

Membres suppléants :

Pierre SALMON représentant de la Commission Syndicale

Procurations :

Membres excusés :

Est parti en cours de séance : Guy LOPINTO représentant de la Commission Syndicale
Jean LEONETTI, Bernard DUBOIS, Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Bernard ALFONSI représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins
Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Alain ARZIARI, Patrick LAFARGUE représentants de la Commission Syndicale
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Accusé de réception en préfecture
006-250602133-20151218-2015-29-DE
Date de télétransmission : 22/12/2015
Date de réception préfecture : 22/12/2015

Monsieur MELE est désigné en qualité de secrétaire
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Par délibération en date du 20 juin 2011, vous avez autorisé Madame La Présidente à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre et la réalisation du programme de prévention des déchets pour les collectivités membres d'UNIVALOM.

Il est porté à votre connaissance que :

- La prévention est présentée comme prioritaire dans la hiérarchie de gestion des déchets **au sens de l'article 3 de la directive européenne 2008/98/CE.**
- **La loi n°2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2**, définit les dispositions prises en matière de gestion des déchets afin d'atteindre une réduction de - 7% des Ordures Ménagères et Assimilées
- **La loi n°2015-992 du 17 août 2015** relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif de réduction encore plus ambitieux en réduisant de 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant pour l'horizon 2020.

Ainsi, UNIVALOM a pris en compte les recommandations de la directive européenne, des lois « Grenelle » et plus récemment celles de la loi relative à la Transition énergétique, de façon à réduire la quantité de déchets produits. Un diagnostic du territoire d'UNIVALOM a été réalisé en 2013.

Ce rapport a été présenté en Commission Prévention d'UNIVALOM fin 2013.

Des groupes de travail ont été formés au cours de la période 2014-2015, avec 4 thématiques spécifiques qui sont :

- compostage des bio-déchets,
- broyage des déchets verts,
- lutte contre gaspillage alimentaire,
- réutilisation et réemploi.

Ces réunions ont abouti à la rédaction du Programme Local de Prévention des Déchets qui a été soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 11 décembre dernier. Ce programme vous est présenté pour validation.

Les actions de celui-ci seront à mettre en œuvre sur la période 2016-2020 ; un bilan de ces actions sera présenté en Comité Syndical chaque année.

Il vous est donc proposé :

- **DE VALIDER** le Programme Local de Prévention des Déchets qui vient de vous être présenté

**Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical
A L'unanimité**

- **VALIDE** le Programme Local de Prévention des Déchets.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus



Pour extrait certifié conforme,
La Présidente

Josette BALDEN

Accusé de réception en préfecture
006-250602133-20151218-2015-29-DE
Date de télétransmission : 22/12/2015
Date de réception préfecture : 22/12/2015